

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00690

Numéro SIREN : 448 694 430

Nom ou dénomination : CREAVID

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 12970



①

BILAN - ACTIF

2024 S 12970

2023

DGFiP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CREAVI				Néant □ *			
Adresse de l'entreprise		51 RUE DES FRERES LUMIERE				59560	COMINES		
SIRET		4 4 8 6 9 4 4 3 0 0 0 0 2 7							
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2		
							Exercice N clos le 31 12 2022		
				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMobilisations incorporelles		Frais d'établissement *		AB	AC			
	Frais de développement *				CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires		AF		54 514	AG	54 514		
	Fonds commercial (1)		AH		1 500	AI		1 500	
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		149 783	AK	99 783	50 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL			AM			
	Terrains		AN			AO			
	Constructions		AP		9 712	AQ	2 101	7 611	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR			AS			
	Autres immobilisations corporelles		AT		16 393	AU	12 982	3 411	
ACTIF FINANCIER	IMMobilisations corporelles		Immobilisations en cours		AV	AW			
	Avances et acomptes		AX			AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS			CT			
	Autres participations		CU		1 376	CV		1 376	
	Créances rattachées à des participations		BB			BC			
	Autres titres immobilisés		BD			BE			
	Prêts		BF		2 389	BG		2 389	
	Autres immobilisations financières *		BH		10 844	BI		10 844	
	TOTAL (II)				BJ	246 512	BK	169 380	77 132
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
En cours de production de biens		BN			BO				
En cours de production de services		BP			BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR			BS				
Marchandises		BT			BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV			BW				
Clients et comptes rattachés (3) *		BX		4 653 385	BY	62 837	4 590 549		
Autres créances (3)		BZ		308 330	CA		308 330		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB			CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD			CE				
COMPTES DE REGULARISATION	DIVERS		Disponibilités		CF	263 608	CG	263 608	
	Charges constatées d'avances (3) *		CH		203 465	CI		203 465	
	TOTAL (III)				CJ	5 428 789	CK	62 837	5 365 952
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				(IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations				(V)	CM			
	Écarts de conversion actif *				(VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	5 675 300	1A	232 217	5 443 084
	Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	10 844
	Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



②

BILAN – PASSIF avant répartition

2023

DGFiP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CREAVI			Néant <input type="checkbox"/>
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	40 000.)		DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)) DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)) DF		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)) DG	1 218 076		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	106 893	
	Subventions d'investissement		DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK	518	
		TOTAL (I)	DL	1 369 487	
			DO		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
DETTES (4)	Provisions pour risques		DP	21 308	
	Provisions pour charges		DQ	792	
		TOTAL (III)	DR	22 100	
	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligatoires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	178	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)) DV	973 836		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 796 383	
	Dettes fiscales et sociales		DY	881 177	
Compte de régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	149 922	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	250 000	
		TOTAL (IV)	EC	4 051 496	
Écart de conversion passif *				TOTAL (V)	ED
					TOTAL GENERAL (I à V)
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			EE	5 443 084
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1B	
		- Écart de réévaluation libre		1C	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1D	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1E	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EF		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EG	4 051 496	
			EH	178	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CREAVI					Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	12 403 557	FB	176 803	FC	12 580 360
	Production vendue { Biens *	FD		FE		FF	
	Services *	FG	107 878	FH	4 243	FI	112 121
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 511 435	FK	181 046	FL	12 692 481
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	9 901
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	19 063
	Autres produits (1) (11)					FQ	13 249
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	12 734 695
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	10 077 497
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	1 587 344
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 259
	Salaires et traitements *					FY	625 118
	Charges sociales (10)					FZ	256 655
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA	3 259
	{ - dotations aux provisions					GB	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	9 396
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	14
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	12 581 543
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
	PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
		Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	757
CHARGES FINANCIERES		Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
		Défauts positifs de change				GN	
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	757
		Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
		Intérêts et charges assimilées (6)				GR	26 068
		Défauts négatifs de change				GS	
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)					GU	26 068
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW
							127 841

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CREAVI				Néant <input type="checkbox"/> *
						Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	20 791
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
		Total des produits exceptionnels (7)		(VII)	HD	20 791
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	872
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	1 162
		Total des charges exceptionnelles (7)		(VIII)	HH	2 034
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	18 757
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	39 705
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL 12 756 242
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM 12 649 350
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	106 893
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières					HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *					HP
	- Crédit-bail immobilier					HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K 22 399
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX 400
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)					RC
	- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D du CGI)					RD
	(9) Dont transfert de charges					A1 18 865
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5) A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6		Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin		A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes						65
Avoirs sur colis non mécanisables						20 000
Autres produits et charges exceptionnels						807 791
Amortissements dérogatoires						370
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



SAS CREAVID

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice clos le

31 décembre 2022

Montants exprimés en Euros



1- FAITS MAJEURS

1-1 Événements principaux de l'exercice

Malgré un contexte sanitaire et géopolitique toujours tendu, Creavi a fait preuve de résilience, et a même amélioré son chiffre d'affaires.

1-2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1-3 Événements postérieurs à la clôture

Afin de mieux maîtriser nos marges, un nouvel ERP sera mis en place en 2023 permettant de gérer l'ensemble des flux du devis à la facturation.

Aussi, dans une optique environnementale, nous avons obtenu la certification FSC pour la simple et double micro cannelure.



2- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2-1 Actif

2-1-2 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir annexe.

2-1-3 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir annexe.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis en 2004 pour 1 500 euros. Il provient de la reprise partielle des actifs de la SAS SERI4

Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

En vertu des dérogations accordées aux PME pour l'amortissement des immobilisations non décomposables, les amortissements continuent d'être calculés sur les durées d'usage.

Immobilisations corporelles

Evaluation

Frais d'acquisition

Les frais accessoires, tels que droits de mutation, honoraires et commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 – 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans



En vertu des dérogations accordées aux PME pour l'amortissement des immobilisations non décomposables, les amortissements continuent d'être calculés sur les durées d'usage.

2-1-4 Créances

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir annexe.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2-1-5 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	203 465
Total	203 465

2-1-6 Postes au bilan se rapportant aux entreprises liées

	Montant concernant les entreprises liées
Fournisseurs, AAR & FNP Tool Invest	83 547 Cdt
Compte courant Tool Invest	934 131 Cdt
Fournisseurs, AAR & FNP CREA PROD	1 538 354 Cdt

Produits financiers	
Charges financières : intérêts C/C Tool Invest	(22 398)



2-2 Passif

2-2-1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	40 000			40 000
Primes, réserves	4 000			4 000
Report à nouveau				
Résultat	36 551	106 893	36 551	106 893
Autres réserves	1 181 525	36 551		1 218 076
Provisions réglementées	148	370		518
Total	1 262 225			1 369 487

2-2-2 Capital

Mouvements de l'exercice

Au 31.12.2022, le capital est composé de 400 actions de 100 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	400	40 000 €
Mouvements :		
Augmentation de capital par incorporation de comptes courants et amortissement des pertes		
Position fin de l'exercice	400	40 000 €

2-2-3 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 159 082 euros charges sociales incluses (40%)

Taux d'actualisation 1%

Taux de capitalisation 2,50%

Age de départ à la retraite 65 ans



Engagements de retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
I.D.R	38 212	120 870	159 082

2-2-4 Provision pour risques et charges

Nature	Solde initial	Dotation	Reprise	Solde
Provision pour contrôle fiscal 2018	21 308			21 308
Provision CFE rappel		792		792

2-2-5 Compte de régularisation

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	250 000
Total	250 000

2-2-6 Dettes financières

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir annexe.

2-2-7 Autres dettes

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir annexe.



SAS CREALI
Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2-2-8 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	104 884
Dettes fiscales et sociales	75 746
Autres dettes	1 117
Total	181 747



3- Informations relatives au compte de résultat

3-1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	12 580 360
Production vendue - services	112 121
Total	12 692 481

3-2 Résultat financier

S'élevant à – 25 325 euros, il comprend :

- des intérêts de compte courant pour : (22 399 €)
- des escomptes / ventes pour : (3 669 €)

3-3 Résultat exceptionnel

Il s'élève à +18 757 euros, il comprend :

- Rétrocession colis hors norme (TNT) pour 20 000 euros

3-4 Impôt sur les bénéfices

Ventilation	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	127 841	+18 757
Impôts : - au taux de 25% - sur PVLT	39 705	
Résultat après impôts	106 893	

Méthode employée :



Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

Autres informations significatives

Sociétés intégrées fiscalement

La SAS CREAVID est intégrée fiscalement par la SARL Tool Invest depuis le 1^{er} janvier 2005. La société mère a pouvoir par convention de liquider l'impôt sur les sociétés du groupe. Néanmoins chaque fille du groupe, comptabilise l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait payé hors intégration fiscale.

Autres informations

Effectif moyen

Personnel salarié	
Cadres	3
Employés	7
Total	10



SAS CREAVID
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 €
Siège social : ZA Maurice Schumann
51 rue des frères Lumière
59560 COMINES
RCS LILLE MÉTROPOLE 448 694 430

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUIN 2023

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 106 892.98 €, de la façon suivante:

- En autres réserves 106 892.98 €

TOTAL ÉGAL AU RÉSULTAT 106 892.98 €


L'associé unique

SAS « CREAVID »

au capital de 40 000 €

Siège social :

ZA MAURICE SCHUMANN
59560 COMINES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2022



Ce rapport contient 16 pages dont page de garde et annexes.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 €

Siège social : 183 rue des Moines 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN Tél. 03 23 59 85 00 RCS Soissons 325 366 441

SIÈGE SOCIAL : Les Arboricoles - 183 rue des Moines 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN - 325 366 441 RCS Soissons
Tél 03 23 59 85 00 - groupechd.fr



A l'Assemblée Générale de la SAS CREA VI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREA VI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

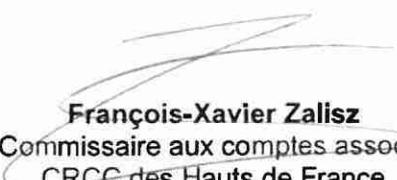
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valenciennes,
le 08 juin 2023

Pour la société
CHD Audit Hauts-de-France


François-Xavier Zalisz
Commissaire aux comptes associé
CRCC des Hauts de France

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : CREAVID

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves	1 218 076	1 181 525
	Report à nouveau		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	106 893	36 551
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	518	148	
	TOTAL (I)	1 369 487	1 262 225
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
		TOTAL (II)	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	21 308	21 308
	Provisions pour charges	792	
		TOTAL (III)	22 100
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	178	712
	Emprunts et dettes financières divers	973 836	1 044 452
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 796 383	1 361 198
	Dettes fiscales et sociales	881 177	800 071
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	149 922	35 764
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	250 000	
		TOTAL (IV)	4 051 496
	Écarts de conversion passif		3 242 197
		(V)	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	5 443 084
			4 525 730
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 051 496	3 242 197
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	178	712

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : CREALVI

		Exercice N Net	Exercice N-1 Net
	Capital souscrit non appelé (I)		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement	CHD Audit Hauts-de-France Commissaire aux Comptes inscrit	
	Concessions, brevets et droits similaires	C.P.C.C des Hauts-de-France	
	Fonds commercial	1 500	1 500
	Autres immobilisations incorporelles	50 000	16 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
ACTIF IMMOBILISÉ	Terrains		
	Constructions	7 611	1 703
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		
	Autres immobilisations corporelles	3 411	2 973
	Immobilisations en cours		
	Avances et acomptes		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
IMMobilISATIONS FINANCIÈRES	Autres participations	1 376	1 376
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts	2 389	2 389
	Autres immobilisations financières	10 844	10 844
	TOTAL (II)	77 132	36 785
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements		
	En cours de production de biens		
	En cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés	4 590 549	3 986 139
	Autres créances	308 330	263 390
	Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités	263 608	235 248
	Charges constatées d'avance	203 465	4 168
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	5 365 952	4 488 945
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Écarts de conversion actif (VI)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	5 443 084	4 525 730

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **CREAVI**

		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	12 580 360	12 062 117	
	Production vendue	biens		
		services	112 121	115 666
	Chiffres d'affaires nets		12 692 481	12 177 783
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		9 901	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		19 063	33 468
	Autres produits (1) (11)		13 249	7 455
		Total des produits d'exploitation (2) (I)	12 734 695	12 218 707
		Achats de marchandises (y compris droits de douane)	10 077 497	9 664 213
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		1 587 344	1 604 415
	Impôts, taxes et versements assimilés		22 259	21 396
	Salaires et traitements		625 118	592 152
	Charges sociales (10)		256 655	236 923
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements - dotations aux provisions	3 259	2 131
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	9 396	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)		14	17 701
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	12 581 543	12 138 932	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		153 152	79 775	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		757	233
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Défauts et charges de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des produits financiers (V)	757	233
	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (6)		26 068	19 292
Défauts et charges de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)	26 068	19 292	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(25 311)	(19 059)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		127 841	60 716	

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **CREAVI**



PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINE		Exercice N	Exercice N - 1
		20 791			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Total des produits exceptionnels (VII)	20 791			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	872	7 338		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 162	148		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 034	7 487		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		18 757	(7 487)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)		39 705	16 678		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	12 756 242	12 218 939		
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 649 350	12 182 388		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		106 893	36 551		
RENOVIS					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					
(2) Dont { produits de locations immobilières					
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs				
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier					
	- Crédit-bail immobilier				
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs					
(5) Dont produits concernant les entreprises liées					
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		400	2 274		
	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				
(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)					
(9) Dont transferts de charges		18 865	15 471		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux comptes

Commissaire aux Comptes inscrit

C.R.C.C des Hauts-de-France



SAS CREAVID
Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1- FAITS MAJEURS

1-1 Événements principaux de l'exercice

Malgré un contexte sanitaire et géopolitique toujours tendu, Creavi a fait preuve de résilience, et a même amélioré son chiffre d'affaires.

1-2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1-3 Événements postérieurs à la clôture

Afin de mieux maîtriser nos marges, un nouvel ERP sera mis en place en 2023 permettant de gérer l'ensemble des flux du devis à la facturation.

Aussi, dans une optique environnementale, nous avons obtenu la certification FSC pour la simple et double micro cannelure.

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France



2- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2-1 Actif

2-1-2 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir annexe.

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit

2-1-3 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir annexe.

C.R.C.C des Hauts-de-France

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis en 2004 pour 1 500 euros. Il provient de la reprise partielle des actifs de la SAS SERI4

Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

En vertu des dérogations accordées aux PME pour l'amortissement des immobilisations non décomposables, les amortissements continuent d'être calculés sur les durées d'usage.

Immobilisations corporelles

Evaluation

Frais d'acquisition

Les frais accessoires, tels que droits de mutation, honoraires et commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 – 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans



SAS CREA VI
Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En vertu des dérogations accordées aux PME pour l'amortissement des immobilisations non décomposables, les amortissements continuent d'être calculés sur les durées d'usage.

2-1-4 Créances

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir annexe.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHD Audit Hauts-de-France

Commissaire aux Comptes inscrit

C.R.C.C des Hauts-de-France

2-1-5 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	203 465
Total	203 465

2-1-6 Postes au bilan se rapportant aux entreprises liées

	Montant concernant les entreprises liées
Fournisseurs, AAR & FNP Tool Invest	83 547 Cdt
Compte courant Tool Invest	934 131 Cdt
Fournisseurs, AAR & FNP CREA PROD	1 538 354 Cdt

Produits financiers	
Charges financières : intérêts C/C Tool Invest	(22 398)



2-2 Passif

2-2-1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	40 000			40 000
Primes, réserves	4 000			4 000
Report à nouveau				
Résultat Commissaire aux Comptes inscrit	36 551	106 893	36 551	106 893
Autres réserves C.R.C. des Hauts-de-France	1 181 525	36 551		1 218 076
Provisions réglementées	148	370		518
Total	1 262 225			1 369 487

2-2-2 Capital

Mouvements de l'exercice

Au 31.12.2022, le capital est composé de 400 actions de 100 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	400	40 000 €
Mouvements :		
Augmentation de capital par incorporation de comptes courants et amortissement des pertes		
Position fin de l'exercice	400	40 000 €

2-2-3 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 159 082 euros charges sociales incluses (40%)

Taux d'actualisation 1%

Taux de capitalisation 2,50%

Age de départ à la retraite 65 ans



Engagements de retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
I.D.R	38 212	120 870	159 082

2-2-4 Provision pour risques et charges

Nature	Solde initial	Dotation	Reprise	Solde
Provision pour contrôle fiscal 2018	21 308			21 308
Provision CFE rappel		792		792

2-2-5 Compte de régularisation

Produits constatés d'avance

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	250 000
Total	250 000

2-2-6 Dettes financières

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir annexe.

2-2-7 Autres dettes

Classement par échéance

Tableau 2057 – voir annexe.



SAS CREALI
Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2-2-8 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	104 884
Dettes fiscales et sociales	75 746
Autres dettes	1 117
Commissaire aux Comptes inscrit	Total
	181 747

CHD Audit Hauts-de-France
C.R.C.C des Hauts-de-France



3- Informations relatives au compte de résultat

3-1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	12 580 360
Production vendue - services	112 121
Total	12 692 481

3-2 Résultat financier

S'élevant à - 25 325 euros, il comprend :

- des intérêts de compte courant pour : (22 399 €)
- des escomptes / ventes pour : (3 669 €)

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.R.C.C des Hauts-de-France

3-3 Résultat exceptionnel

Il s'élève à +18 757 euros, il comprend :

- Rétrocession colis hors norme (TNT) pour 20 000 euros

3-4 Impôt sur les bénéfices

Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	127 841	+18 757
Impôts : - au taux de 25% - sur PVLT	39 705	
Résultat après impôts	106 893	

Méthode employée :



SAS CREAVID
Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

Autres informations significatives

Sociétés intégrées fiscalement

La SAS CREAVID est intégrée fiscalement par la SARL Tool Invest depuis le 1^{er} janvier 2005. La société mère a pouvoir par convention de liquider l'impôt sur les sociétés du groupe. Néanmoins chaque fille du groupe, comptabilise l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait payé hors intégration fiscale.

Autres informations

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	7
Total	10

CHD Audit Hauts-de-France
Commissaire aux Comptes inscrit
C.P.C.C des Hauts-de-France